



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2745

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Cailloux sur Fontaines - Charbonnières les Bains - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Fleurieu sur Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Francheville - Genay - La Tour de Salvagny - La Mulatière - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Vénissieux

objet : Projets nature - Espaces naturels sensibles (ENS) 2018 - Plateau des Grandes Terres, vallon du ruisseau des Échets, vallons de Serres, des Planches et de la Beffe, vallon de l'Yzeron, plateau des Hautes Barolles, plateau de Méginand, Sermenaz, vallon des Torrières, Biézin nature et Yzeron aval - Conventions de délégation de gestion avec les Communes

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdèreff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhlrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018**Délibération n° 2018-2745**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
commune (s) :	Cailloux sur Fontaines - Charbonnières les Bains - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Fleurieu sur Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Francheville - Genay - La Tour de Salvagny - La Mulatière - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Vénissieux
objet :	Projets nature - Espaces naturels sensibles (ENS) 2018 - Plateau des Grandes Terres, vallon du ruisseau des Échets, vallons de Serres, des Planches et de la Beffe, vallon de l'Yzeron, plateau des Hautes Barolles, plateau de Méginand, Sermenaz, vallon des Torrières, Biézin nature et Yzeron aval - Conventions de délégation de gestion avec les Communes
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé, par délibération du Conseil de Communauté n° 2006-3763 du 13 novembre 2006, et du transfert, le 1er janvier 2015, de la politique départementale des espaces naturels sensibles (ENS) et de ses moyens financiers. Les objectifs et les territoires de projet définis par la politique des projets nature et celle des ENS sont similaires.

La Métropole a également acquis, par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), une nouvelle compétence en matière d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, lui donnant un rôle dans la gestion du réseau des projets nature-ENS et induisant la dissolution par décisions préfectorales, de 4 syndicats intercommunaux gestionnaires de sites en 2015 et 2016.

Bien que cette compétence soit désormais attribuée à la Métropole, la volonté communale et métropolitaine est de conserver une gestion de proximité. Les projets nature-ENS sont, par conséquent, portés désormais par les Communes volontaires avec l'appui de la Métropole. Les actions sont définies et suivies par un comité de pilotage comprenant des représentants de chaque Commune, membre du projet, et de la Métropole.

Pour l'année 2018, les actions définies et portées par les Communes au sein des projets nature-ENS concernent des actions d'entretien des espaces, d'aménagement et d'équipement permettant d'organiser la fréquentation des sites, de préservation et de suivi de la flore, de la faune et des milieux naturels, d'outils de communication et de programme d'animations pédagogiques.

Il est proposé au Conseil de la Métropole de financer les programmes d'actions 2018 mis en œuvre par les Communes pour 10 projets nature-ENS au moyen de conventions de délégation de gestion, répondant à l'article L 3633-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Dans ce cadre, les Communes interviennent pour le compte de la Métropole. Les dépenses d'investissement des Communes ne seront donc pas éligibles au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour elles mais le seront pour la Métropole. Par conséquent, la Métropole rembourse aux Communes la totalité des dépenses d'investissement et de fonctionnement, TVA comprises, payées par les Communes, pour le compte de la Métropole.

Pour rappel, l'année 2017 a permis d'élargir les périmètres d'actions de 2 projets nature-ENS à la demande des Communes de Cailloux sur Fontaines pour le site du vallon des Échets et de La Tour de Salvagny pour le projet nature-ENS des vallons de Serres et des Planches.

L'année 2018 représente une année de démarrage des actions dans ces 2 nouvelles communes, en particulier sur des coûts de fonctionnement liés principalement à l'extension des programmes d'animations pédagogiques. Le budget total en fonctionnement est en hausse de 6,3 % par rapport à 2017.

Trois autres projets nature-ENS existent et sont portés par les syndicats mixtes du Grand parc de Miribel Jonage (SYMALIM), des Monts d'Or (SMPMO) et des îles et îlons du Rhône (SMIRIL) auxquels la Métropole apporte ses participations statutaires.

1° - Projet nature du plateau des Grandes Terres

Le projet nature du plateau des Grandes Terres est porté par les Communes de Feyzin, Corbas et Vénissieux et vise la gestion et la valorisation d'un vaste plateau agricole d'environ 400 hectares, fréquenté par le public via un réseau de chemins.

Le programme 2018 comprend, en fonctionnement, des actions d'entretien du site, du mobilier et des chemins par les agriculteurs, la gestion de la propreté, une mission de surveillance du site, un programme d'animations pédagogiques, l'achat de fluides, un suivi faune/flore et la coordination du projet. En investissement, le programme 2018 permet de concrétiser le plan de déplacement du public sur le site par de la conception signalétique et une mission foncière pour la création d'un nouveau chemin.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet nature du plateau des Grandes Terres à hauteur de 133 375 € (78 375 € en fonctionnement et 55 000 € en investissement) en 2017.

Le programme d'actions 2018 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du plateau des Grandes Terres	Montants (en € TTC)
investissement	20 000
fonctionnement	80 300
Total	100 300

2° - Projet nature du vallon du ruisseau des Échets

Les Communes de Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône et Rochetaillée sur Saône poursuivent et portent le projet de préservation et de valorisation d'un vallon d'environ 300 hectares. La Commune de Cailloux sur Fontaines a intégré le projet l'année dernière et bénéficie désormais du programme d'actions.

Le programme 2018 comprend, en fonctionnement, des actions d'entretien du site, un programme d'animations pédagogiques et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. En investissement, les Communes souhaitent aménager (sentier thématique) et valoriser la zone humide des Prolières, renouveler le sentier de la Marinade et organiser la gestion de la fréquentation sur le site.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet nature du vallon des Échets à hauteur de 88 500 € (62 000 € en investissement et 26 500 € en fonctionnement) en 2017.

Le programme d'actions 2018 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du vallon du ruisseau des Échets	Montant (en € TTC)
investissement	68 000
fonctionnement	32 000
Total	100 000

3° - Projet nature des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe

Les Communes de Dardilly, Charbonnières les Bains et Ecully poursuivent le projet de valorisation des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe. La commune de La Tour de Salvagny a rejoint en 2017 ces 3 Communes précédentes pour porter le projet de préservation de la qualité environnementale du site et le valoriser auprès du public.

Le programme 2018 comprend, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. En investissement, le programme présente des actions d'aménagement de sentiers (portes d'entrée), des travaux sur le vallon de la Beffe et des études faune/flore.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2017 le projet à hauteur de 65 000 € (42 000 € en investissement et 23 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2018 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe	Montant (en € TTC)
investissement	49 600
fonctionnement	31 000
Total	80 600

4° - Projet nature du vallon de l'Yzeron

Initié en 1994, ce projet est porté par les Communes de Francheville et de Craponne. Ses objectifs sont l'entretien et l'ouverture au public du vallon de l'Yzeron et la gestion, en faveur de la biodiversité, de 2 sites remarquables : la prairie humide de Pont Chabrol et les landes de Sorderattes.

Le programme 2018 prévoit, en fonctionnement, des actions d'entretien du végétal sur les sites à enjeux, un programme d'animations pédagogiques et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. En investissement, le programme présente des actions de conception d'un dispositif ludique pour le public familial, la fabrication d'équipement signalétique et d'une plaquette de communication.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2017 le projet à hauteur de 96 000 € (52 000 € en investissement et 44 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2018 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du vallon de l'Yzeron	Montant (en € TTC)
investissement	35 000
fonctionnement	44 000
Total	79 000

5° - Projet nature du plateau des Hautes Barolles

Le projet est porté par la Commune de Saint Genis Laval depuis 1998 en accord avec la Métropole. Il gère et valorise les espaces naturels et agricoles du plateau agricole et naturel des Hautes Barolles.

L'année 2018 permettra de poursuivre, en fonctionnement, les actions d'entretien et de restauration des sentiers balisés, de gérer la propreté du site et de lancer un programme d'éducation à la nature. La Commune a renouvelé fin 2017 son plan de gestion préconisant plusieurs actions, en investissement, nécessaires à la qualité des milieux et à l'amélioration de l'accueil du public sur le site : animation foncière dans un objectif de lutte contre les friches, actions en faveur de la biodiversité avec le lycée du Pressin, plantation de haies, études faune/flore/habitats et réalisation d'une plaquette de communication.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2017 la Commune de Saint Genis Laval à hauteur de 24 155 € en fonctionnement.

Le programme d'actions 2018 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du plateau des Hautes Barolles	Montant (en € TTC)
investissement	31 000
fonctionnement	24 155
Total	55 155

6° - Projet nature du plateau de Méginand

Depuis 2007, les Communes de Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Charbonnières les Bains, Grézieu la Varenne, Sainte Consorce et la Communauté de communes des vallons du Lyonnais se sont associées pour mettre en œuvre un plan de gestion et de valorisation du site remarquable, d'un point de vue de la biodiversité et des paysages, du plateau de Méginand et des ruisseaux qui le traversent ou le bordent (Méginand, Charbonnières, Ribes et Ratier).

Le programme 2018 prévoit, en fonctionnement, des actions d'entretien du végétal et de la signalétique, la gestion de la propreté, un programme d'animations pédagogiques et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le programme d'investissement a été développé, par rapport à celui de 2017, pour répondre notamment aux enjeux forts de préservation des amphibiens sur ce territoire qui passe par la restauration de mares sur le plateau et sur la parcelle pédagogique de Saint Genis les Ollières. Des actions de plantation et de restauration en faveur des arbres têtards et des haies sont aussi prévues sur l'ensemble du site.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2017 le projet à hauteur de 55 450 € (15 000 € en investissement et 40 450 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2018 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du plateau de Méginand	Montant (en € TTC)
investissement	37 500
fonctionnement	43 000
Total	80 500

7° - Projet nature de Sermenaz

Ce site boisé, situé aux portes de la ville nouvelle de Rillieux la Pape, est une propriété métropolitaine mise à la disposition de la Commune. Depuis 2011, sont menées des actions de sécurisation, d'équipement du site et des actions d'éducation à l'environnement afin que la population locale puisse se réappropriier cet espace naturel dans le respect de la sensibilité écologique du lieu.

L'année 2018 permettra de poursuivre, en fonctionnement, le programme d'animations de découverte du site et, en investissement, un travail d'animation foncière pour la création d'un chemin et des travaux pour la création d'un arboretum.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2017 la Commune de Rillieux la Pape à hauteur de 78 800 € (61 800 € en investissement et 17 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2018 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature de Sermenaz	Montant (en € TTC)
investissement	35 000
fonctionnement	17 000
Total	52 000

8° - Projet nature du vallon des Torrières

Situé sur les Communes de Neuville sur Saône, Genay et Montanay, ce vallon boisé et agricole, traversé par un ruisseau, abrite plusieurs espèces patrimoniales (grand-duc, guêpier d'Europe, triton alpestre, lucane cerf-volant, etc.). Le plan de gestion permet d'organiser la fréquentation du site et de le mettre en valeur auprès du grand public, et notamment des scolaires.

Le programme 2018 prévoit, en fonctionnement, le renouvellement du programme d'animations pédagogiques et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. En investissement, le programme présente une action de fabrication d'un sentier d'interprétation.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2017 le projet à hauteur de 50 000 € (20 000 € en investissement et 30 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2018 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du vallon des Torrières	Montant (en € TTC)
investissement	20 000
fonctionnement	33 000
Total	53 000

9° - Projet Biézin nature (ex V-vert nord)

Ce projet concerne un vaste espace agricole et naturel partagé entre les Communes de Décines Charpieu et de Chassieu. En 2017, un diagnostic écologique a montré la présence de plusieurs espèces remarquables et a abouti à la mise en œuvre d'un plan de gestion et de valorisation du site.

L'année 2018 permettra de réaliser, en fonctionnement, le programme d'animations pédagogiques.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2017 le projet à hauteur de 43 000 € (26 000 € en investissement et 17 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2018 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet Biézin nature	Montant (en € TTC)
investissement	0
fonctionnement	17 000
Total	17 000

10° - Projet nature Yzeron aval

En 2010, les Communes de Sainte Foy lès Lyon, Oullins et La Mulatière ont initié la définition d'un plan de gestion et de valorisation des balmes boisées situées sur la partie aval de la rivière Yzeron. Ce plan est opérationnel depuis 2014 et encadre les actions de gestion et de valorisation du site auprès du public.

Le programme 2018 prévoit, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. En investissement, le programme présente une action de fabrication d'équipement signalétique.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2017 le projet nature à hauteur de 73 000 € (35 000 € en investissement et 38 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2018 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature Yzeron aval	Montant (en € TTC)
investissement	25 000
fonctionnement	38 000
Total	63 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1°- Approuve pour la mise en œuvre des programmes 2018 des projets nature :

a) - les conventions de délégation de gestion des projets nature de la façon suivante :

- Communes de Feyzin, Vénissieux et Corbas - Projet plateau des Grandes Terres,
- Commune de Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône et Cailloux sur Fontaines - Projet du vallon du ruisseau des Échets,
- Commune de Dardilly, Charbonnières les Bains, Écully et La Tour de Salvagny - Projet des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe,
- Commune de Craponne et Francheville - Projet vallon de l'Yzeron,
- Commune de Saint Genis Laval - Projet plateau des Hautes Barolles,
- Commune de Tassin la Demi Lune, Saint-Genis-les-Ollières et Charbonnières les Bains - Projet plateau de Méginand,
- Commune de Rillieux la Pape - Projet Sermenaz,
- Commune de Neuville sur Saône, Genay et Montanay - Projet vallon des Torrières,
- Commune de Chassieu et de Décines Charpieu - Projet Biézin nature,
- Commune de Sainte Foy lès Lyon, Oullins et La Mulatière - Projet Yzeron aval,

b) - le plan de financement des projets et le montant maximal des remboursements d'un montant global de 680 555 €, composé de 321 100 € de financement pour des actions d'investissement et de 359 455 € de financement pour des actions de fonctionnement, répartis de la manière suivante :

Bénéficiaires	Pour mémoire 2017			2018		
	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)
Commune de Feyzin – projet plateau Grandes Terres	55 000	78 375	133 375	20 000	80 300	100 300
Commune de Fontaines Saint Martin – projet du vallon du ruisseau des Échets	62 000	26 500	88 500	68 000	32 000	100 000
Commune de Dardilly – projet des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe	42 000	23 000	65 000	49 600	31 000	80 600
Commune de Craponne – projet vallon de l'Yzeron	52 000	44 000	96 000	35 000	44 000	79 000
Commune de Saint Genis Laval – projet plateau Hautes Barolles	0	24 155	24 155	31 000	24 155	55 155
Commune de Tassin la Demi Lune - projet plateau de Méginand	15 000	40 450	55 450	37 500	43 000	80 500
Commune de Rillieux la Pape projet Sermenaz	61 800	17 000	78 800	35 000	17 000	52 000
Commune de Neuville sur Saône projet vallon des Torrières	20 000	30 000	50 000	20 000	33 000	53 000
Commune de Chassieu - projet Biézin nature	26 000	17 000	43 000	0	17 000	17 000
Commune de Sainte Foy lès Lyon - projet Yzeron aval	35 000	38 000	73 000	25 000	38 000	63 000
Total	368 800	338 480	707 280	321 100	359 455	680 555

c) - les conventions de délégation de gestion à passer entre la Métropole de Lyon, les Communes de Feyzin, Vénissieux, Corbas, Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Dardilly, Charbonnières les Bains, Écully, La Tour de Salvagny, Craponne, Francheville, Saint Genis Laval, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Rillieux la Pape, Neuville sur Saône, Genay, Montanay, Chassieu, Décines Charpieu, Sainte Foy lès Lyon, Oullins et La Mulatière.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion des espaces naturels individualisée le 22 janvier 2018, pour un montant de 400 k € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P27O5236.

4° - Le montant en investissement à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 2312 - fonction 76, pour un montant de 321 100 €.

5° - La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - comptes 61521 et 62268 - fonction 76 - opération n° 0P27O5236, pour un montant total de 359 455 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.